# Le Seignadou

*Le signe de Dieu*



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURÉ SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 – MONTRÉAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

**Septembre 2022**

## L'éditorial

### La sainteté et le devoir d'état.

Bien chers fidèles,

Dieu est la Charité parfaite. Dieu est Charité. Ainsi la perfection qui consiste à se conformer à Dieu, réside dans la Charité, ou pour mieux dire dans l'Amour de Dieu (qui englobe en lui-même l'amour du prochain). Or la correspondance la plus sûre à l'Amour de Dieu est de répondre en toutes circonstances à Sa très sainte volonté qui ne peut être en dehors de Son Amour. Ainsi la perfection, la sainteté, consistent dans la parfaite conformité de notre volonté au vouloir divin. Ce vouloir divin s'exprime avant tout dans les commandements de Dieu et les préceptes de l'Eglise à qui fut confiée l'œuvre de la sanctification des âmes, et « d'une façon plus concrète et plus détaillée, affirme le Père Gabriel de Sainte Marie-Madeleine[1], dans les devoirs de notre état et les différentes circonstances de notre vie » par l'accomplissement desquels nous répondons à la volonté de Dieu dans Sa Providence.

Le devoir d'état détermine en effet la façon dont il nous faut nous comporter dans l'existence quotidienne pour être continuellement conformes au vouloir divin. Ils sont indiqués, continue le Père Gabriel, « par les exigences concrètes de la vie de famille, de notre profession, de notre milieu social aussi, de nos devoirs dans la cité. En outre, de toute évidence, la volonté de Dieu nous est indiquée par les circonstances de la vie, plus ou moins importantes, comme l'état de santé ou celui de la maladie, celui de la pauvreté ou de la richesse, celui des aridités ou des consolations intérieures, celui du succès ou de l'échec et des contradictions, celui de disgrâce, des détachements forcés, des luttes. Selon les circonstances en effet, Dieu nous demande d'accomplir des devoirs particuliers de charité, de patience, d'activité ou de renoncement, de soumission, de générosité, de détachement, de sacrifice. » Dieu a le droit de tout demander. Tout est ordonné par Lui en vue de notre sanctification, à tel point que Saint-Paul a pu écrire dans l'épître aux Romains : « avec ceux qui L'aiment, Dieu collabore en tout pour leur bien » (Romains VII, 28).

C'est pourquoi Benoit XV a pu dire : « la sainteté consiste réellement dans la seule conformité au vouloir divin, exprimée en un cons-

1- Le Père Gabriel de Sainte-Marie-Madeleine (1893-1953) est un Carme déchaussé qui fut professeur de théologie spirituelle à la faculté de théologie des Carmes à Rome, consultant pour la Sacré Congrégation des rites. Il est l'auteur de nombreux ouvrages spirituels comme *Intimité divine*, *La Contemplation divine*, ou encore *Méditations sur la Vie intérieure*.

tant et exact accomplissement de ses devoirs d'état ».

On conçoit alors facilement que la sainteté ne consiste pas en des choses extraordinaires, mais qu'elle est essentiellement réduite à l'accomplissement de son devoir. Elle est donc à notre portée, mais elle requiert diligence et persévérance, soumission aussi. Diligence, c'est-à-dire, et c'est encore le Père Gabriel qui nous éclaire, « sans aucune négligence et avec le souci de plaire à Dieu dans chacune de nos actions (...) et de s'habituer à voir en chacun de nos devoirs l'expression de la volonté divine ». Tout nous sera alors occasion de progresser dans l'amour de Dieu et de nous unir à Lui. Persévérance, c'est-à-dire en accomplissant « fidèlement ses devoirs, non seulement lorsque nous sommes en période de ferveur, mais aussi lorsque nous sommes tristes, fatigués, dans la sécheresse. Cette persévérance requiert en définitive de la générosité. Il faut une vertu peu commune pour accomplir avec une exactitude non commune – ou plutôt, pour accomplir sans inexactitude, négligence, laisser-aller, hélas si habituels, si fréquents, mais avec attention, piété, ferveur intime de l'esprit, – tout l'ensemble des choses communes qui remplissent notre vie quotidienne ! »

Soumission enfin car de toute évidence, en de nombreuses circonstances, nous ne choisissons pas la matière de ce devoir d'état à accomplir.

En définitive, cette diligence, cette persévérance, cette soumission, constituent une véritable héroïcité et l'on mesure alors l'esprit de pénitence qu'elle requiert. On comprend alors les déclarations de la très sainte Vierge Marie à Sœur Lucie : « la véritable pénitence que Notre Seigneur Jésus-Christ veut et exige maintenant, consiste avant tout dans le sacrifice que chacun doit s'imposer pour accomplir ses propres devoirs d'état."

En pratique il convient de retenir deux obligations dans l'accomplissement de notre devoir d'état. La première est de ne pas rêver à un autre état de vie ou, nous semble-t-il, la sainteté serait plus accessible. Saint François de Sales écrit : « chacun aime selon son goût, peu aiment selon leur devoir et le goût du Seigneur ». La seconde obligation de notre devoir d'État est de bien mettre l'héroïsme là où il doit être mis : pas dans notre imagination, mais dans nos actions effectives accomplies avec diligence et persévérance comme nous l'avons indiqué plus haut.

Enfin, pour arriver obtenir le succès de l'accomplissement parfait de notre devoir d'état, il nous faut retenir que, quelle que soit notre activité, que nous soyons peintre ou agriculteur, journaliste ou poète, parce que nous sommes chrétiens, nous savons que notre activité doit nous amener à nous rapprocher de Dieu, à approfondir notre vie spirituelle ; nous savons aussi que cela ne se fera qu'à certaines conditions dont la principale est de prendre le temps de nous recueillir en Notre Seigneur Jésus-Christ, de fréquenter les sacrements, d'implorer Notre-Dame.

Que cette nouvelle année scolaire qui démarre soit pour nous l'occasion de méditer ces quelques lignes afin de nous encourager à reprendre cette voie de la sanctification par l'accomplissement généreux et persévérant de tous nos devoirs d'état, dans un enthousiasme renouvelé par la certitude que c'est une voie accessible pour notre salut, que c'est la voie de sanctification.

*Abbé Gonzague Peignot +*

# *Le devoir d'état ou les devoirs d'états.*

*par M. l'abbé Delmotte*

L'expression « devoir d'état » n'apparaît pas dans l'Évangile, non plus que dans le reste de la Sainte Écriture. Il semble même qu'elle soit absente des écrits des premiers docteurs de l'Église, pour n'apparaître que bien tardivement. On la trouve alors sous la plume de Saint François de Sales, dans l'Introduction à la Vie dévote (tout spécialement aux chapitres 3 et 8 de la 1ère partie). Ou encore dans le Catéchisme de Saint Pie X : « *Par devoir d'état on entend les obligations particulières que chacun a par suite de son état, de sa condition et de la situation qu'il occupe. (…) Ces devoirs dérivent des Commandements de Dieu. Par exemple, dans le quatrième commandement, sous le nom de père et de mère, sont compris encore tous nos supérieurs, et ainsi de ce commandement dérivent tous les devoirs d'obéissance, d'amour et de respect des inférieurs envers leurs supérieurs, et tous les devoirs de vigilance qu'ont les supérieurs envers leurs inférieurs.* » (Saint Pie X, Grand catéchisme, 3ème partie, chapitre 5)

Que penser de cela ? Accomplir son devoir d'état est-il une obligation morale qui n'a été découverte que sur le tard ?

En réalité, cette lente et tardive apparition du mot est due à la tournure d'esprit de l'homme moderne. Plus ou moins marqué par la philosophie moderne qui s'éloigne de la réalité des choses, l'homme préfère parler aujourd'hui un langage abstrait. Il parlera donc du « devoir d'état », expression générale qui a pour très intéressant avantage de rester vague et confuse… et donc de ne pas permettre d'identifier clairement de quel devoir il s'agit. Partant, comment accomplir un devoir dont on ignore les contours précis ? Comment savoir si l'on a satisfait à son obligation ? L'expression « devoir d'état », pour nécessaire qu'elle soit, n'en reste pas moins par trop confuse.

On trouvera quelques lumières sur le sujet, lorsque l'on aura appris que les Anciens, c'est-à-dire les auteurs de l'Antiquité gréco-romaine, et aussi les premiers Pères de l'Église, parlaient une langue plus concrète. Leur tour d'esprit réaliste leur faisait ainsi évoquer les « devoirs » (au pluriel) de telle ou telle profession ou fonction dans la société, à savoir les attitudes moralement bonnes à adopter dans telle ou telle situation. Cicéron évoque ainsi ce qu'il convient de faire pour être un honnête homme dans son traité « *De officiis*». Saint Ambroise reprendra cette idée en écrivant « *De officiis ministrorum* », tandis que « *Le Pastoral* » du pape saint Grégoire le Grand explique et détaille tous les devoirs qui incombent à un évêque ou à un supérieur ecclésiastique.

Mais qu'est-ce donc que ce ou ces « devoirs d'états » ? Un « état » est une situation stable et permanente qui affecte une personne. Il existe, en réalité, plusieurs « états » et donc autant de devoirs qui s'y rattachent. Ainsi, par exemple, un même homme est en même temps créature par rapport à Dieu, fils par rapport à ses parents, père par rapport à ses enfants, employé par rapport à son patron, citoyen par rapport à la société dans laquelle il vit, membre de l'Église par son baptême, etc. Cet homme aura donc autant de devoirs d'états : prier Dieu, honorer ses parents, éduquer ses enfants, obéir à son patron, prendre sa part dans la vie de l'Église et de la société, et ainsi de suite. On trouve d'ailleurs à la fin de presque chaque épître de Saint Paul une liste de conseils divers et de recommandations adressés à chaque catégorie de personnes, et ceci en fonction de leurs devoirs respectifs. « *Ainsi donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, revêtez-vous d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, et patience, vous supportant les uns les autres et vous pardonnant réciproquement, si l'un a sujet de se plaindre de l'autre. Comme le Seigneur vous a pardonné, pardonnez-vous aussi. Mais surtout revêtez-vous de la charité, qui est le lien de la perfection. Et que la paix du Christ, à laquelle vous avez été appelés de manière à former un seul corps, règne dans vos cœurs ; soyez reconnaissants. (…). En quoi que ce soit que vous fassiez, en parole ou en œuvre, faites tout au nom du Seigneur Jésus, en rendant par Lui des actions de grâces à Dieu le Père. Vous femmes, soyez soumises à vos maris, comme il convient dans le Seigneur. Vous maris, aimez vos femmes et ne vous aigrissez pas contre elles. Vous enfants, obéissez en toutes choses à vos parents, car cela est agréable dans le Seigneur.*

*Vous pères, n'irritez pas vos enfants, de peur qu'il ne se découragent. Vous serviteurs, obéissez en tout à vos maîtres selon la chair, non pas à l'œil et pour plaire aux hommes, mais avec simplicité de cœur, dans la crainte du Seigneur. Quoi que vous fassiez, faites-le de bon cœur, comme pour le Seigneur, et non pas pour des hommes, sachant que vous recevrez du Seigneur pour récompense l'héritage céleste. Servez le Seigneur Jésus-Christ. Car celui qui commet l'injustice recevra selon son injustice, et il n'y a point d'acception de personnes. Vous maîtres, rendez à vos serviteurs ce que la justice et l'équité demandent, sachant que vous aussi vous avez un maître dans le ciel.* » (Saint Paul, aux Colossiens, 3,12-24)

Doit-on alors dire « devoir d'état » ou « devoirs d'états » ? Utiliser le singulier ou le pluriel à ce propos ? Il pourrait paraître un peu oiseux ou vain de débattre sur le sujet… Tout au contraire, la question est d'importance, non pas tellement pour elle-même, mais pour ses conséquences. D'une part, on devine qu'il est plus facile de connaître quels sont ses devoirs d'états à accomplir lorsqu'on les envisage au concret et au pluriel, plutôt que si l'on reste dans un langage abstrait. D'autre part, envisager une action concrète à poser (prier Dieu, éduquer ses enfants, faire le travail demandé par son employeur…) permet également de connaître plus facilement comment on doit la poser. C'est la réalité tangible de l'acte à accomplir qui commande la manière de l'exécuter. La réalisation des devoirs de chaque état revient ainsi à la mise en œuvre des vertus chrétiennes, qui, elles-mêmes, sont l'accomplissement du Décalogue. On le touche du doigt plus facilement a contrario. En confession quelqu'un peut s'accuser « *de ne pas avoir fait son devoir d'état* ». Cela reste bien vague… et peut aussi bien correspondre à l'élève qui n'a pas fait un exercice de mathématiques en classe, qu'à un père de famille qui ne prend pas le temps pour éduquer ses enfants, ou encore à un employé qui passe plusieurs heures de son temps de travail sur son portable. La gravité de l'offense à Dieu dans ces divers cas n'est pas la même, bien sûr ! Alors comment l'âme peut-elle progresser dans la vie chrétienne et corriger ses défauts si elle ne connaît pas clairement ce qu'elle doit accomplir et ce qu'elle doit éviter ? C'est là que l'on s'aperçoit qu'il y a avantage à lui parler de ses devoirs dans le concret de la vie et surtout des vertus à mettre en œuvre pour remplir ces obligations. En effet, cela rend plus enthousiasmante la vie morale en la présentant sous son vrai jour : une vie qui nous rend conformes à Dieu par la vertu ; et non pas une vie d'obligations de type protestant : « *fais ceci, ne fais pas cela* ». Par ailleurs, cette manière concrète d'envisager les choses permet également de saisir avec plus de clarté la part que l'on prend dans la vie sociale. Tout au rebours de l'individualisme contemporain, l'homme chrétien se souvient qu'il est partie d'un tout, la société, l'Église, et qu'il doit participer à sa place à l'activité de ce tout. Les différents états qui affectent chaque homme sont autant de fonctions qu'il a à remplir par rapport aux autres. Et il est plus conforme à la réalité de les envisager comme des responsabilités en vue d'un bien commun plutôt que de les voir, de manière trop simpliste, uniquement comme des impératifs moraux.

On conserve du pape Saint Pie X une prière qu'il adressait à Saint Joseph et dans laquelle il lui demandait la grâce de bien accomplir son devoir d'état. Le saint pontife énumère à cette occasion toutes les vertus et qualités de l'âme qu'il convient de mettre en activité pour remplir chrétiennement ses obligations. « *Glorieux saint Joseph, modèle de tous ceux qui sont voués au travail, obtenez-moi la grâce de travailler en esprit de pénitence pour l'expiation de mes nombreux péchés ; de travailler en conscience, mettant le culte du devoir au-dessus de mes inclinations ; de travailler avec reconnaissance et joie, regardant comme un honneur d'employer et de développer par le travail les dons reçus de Dieu ; de travailler avec ordre, paix, modération et patience, sans jamais reculer devant la lassitude et les difficultés ; de travailler surtout avec pureté d'intention et avec détachement de moi-même ayant sans cesse devant les yeux la mort et le compte que je devrai rendre du temps perdu, des talents inutilisés, du bien omis et des vaines complaisances dans le succès, si funestes à l'œuvre de Dieu. Tout pour Jésus, tout pour Marie, tout à votre imitation, patriarche Joseph ! Telle sera ma devise à la vie à la mort. Amen.* » Tout y est dit. La fidélité à accomplir les différents devoirs exigés par les différents états est le gage du salut. A condition de ne pas subir ces devoirs, mais de les voir sous leur vrai jour : servir le Bon Dieu en charité et Lui rendre honneur en développant les dons qu'il

nous a donnés. A ce compte-là, on peut avoir un véritable « culte du devoir », non pour lui-même, mais parce que c'est le Créateur et le Rédempteur que nous servons ainsi. Le soir de notre vie venu, nous pourrons alors nous entendre dire :« *C'est bien, bon et fidèle serviteur. Parce que tu as été fidèle dans les petites choses, entre dans la joie de ton Maître.* » (Saint Mathieu, 15, 23).

# Vie de l'Ecole et du Prieuré

## *Chronique de l'été 2022*

Ce n'est pas une mince besogne que de composer la chronique de l'été 2022 ! Il s'en est passé des choses… Ordinations, prises d'habits, professions, premières messes, mariages… Difficiles de n'oublier personne !

M. l'abbé Baudouin du Fayet de la Tour a reçu l'ordination sacerdotale le 29 juin, des mains de Monseigneur de Galarreta. Fidèle de notre prieuré, ancien élève de notre école, mais aussi chef de notre fameuse troupe Saint-Elme. A ses côtés, M. l'abbé Basile du Crest a également reçu l'onction sacrée. Lui aussi ancien élève de notre école, M. l'abbé Basile du Crest est nommé à Saint-Joseph-des-Carmes, et remplace M. l'abbé Paccard, alors que M. l'abbé Baudouin du Fayet de la Tour est nommé à l'école Saint-Jean-Baptiste-de-La Salle à Camblain (62).

En la fête de la Visitation, le 2 juillet, 11 jeunes postulantes revêtent le saint habit dominicain, et reçoivent le nom de religion qu'elles porteront, si Dieu veut, jusqu'à leur mort, et même dans l'éternité !

Les garçons et les filles du groupe Baudouin IV attendaient depuis longtemps ce fameux mois de juillet. Les petits loups et louvettes campent à Saint-Papoul et, malgré la chaleur torride, passent une semaine bien sympathique avec leurs cheftaines et MM. Les abbés Chabot-Morisseau et Paccard. Les guides, qui ont connu de nombreux déboires pour trouver un BAFD, se joignent aux petits, et en fin de compte, se régalent pendant une dizaine de jours sous la direction énergique de Rose Lecomte et la paternelle bienveillance de M. l'abbé Delmotte. Les garçons campent dans l'Aveyron, sur les terres d'un ancien prieuré Grandmontain. Ils reçoivent bien sûr la visite de leur ancien chef de troupe fraîchement ordonné prêtre.

Que les fidèles se rassurent, M. l'abbé Espi n'a pas été muté ! Non, il s'est simplement absenté pendant plus d'un mois, d'abord pour se rendre aux Etats-Unis afin d'assister un jeune ordinand – lequel avait d'ailleurs séjourné quelques temps aux Carmes il y a sept ans – puis en Espagne, sur les routes de Saint-Jacques, afin d'assurer l'aumônerie du pèlerinage. Enfin, le voilà rentré pour de bon, au grand soulagement des fidèles.

Pendant de temps, le Cammazou est envahi – comme chaque année, mais plus que chaque année ! – par des centaines de dominicaines enseignantes venues du monde entier ! Après une semaine de formation, ce ne sont pas moins de 250 sœurs qui suivent dévotement la retraite prêchée par M. l'abbé Pagliarani, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie-X. Celui-ci séjourne donc une bonne dizaine de jours dans l'Aude, et les confrères sont ravis de le connaître un peu plus. Enfin, le 4 août, les sœurs du Cammazou annexent Saint-Joseph-des-Carmes pour la matinée. 5 d'entre elles prononcent leur première profession, quand 4 s'engagent définitivement entre les mains de leur Supérieure générale. La veille, 34 professes avaient renouvelé leurs vœux temporaires. Deo Gratias !

Encore une fois, cette semaine du 4 août a vu passer un grand nombre de confrères dans l'Aude. À noter en particulier le passage de M. l'abbé Le Roux, secrétaire général de la Fraternité et ancien professeur, ainsi que celui de M. l'abbé de Villemagne, lui aussi professeur aux Carmes pendant 10 ans.

On peut dire que le sacristain aura bien mérité ses vacances ! Notre église des Carmes tourne à fond, si vous me pardonnez l'expression peu liturgique : 30 et 31 juillet, mariages ; 1er août, première messe de M. l'abbé Basile du Crest ; 4 août, professions des sœurs dominicaines enseignantes ; 6 août, mariage ; 7 août, première messe de M. l'abbé Baudouin du Fayet de la Tour. Comme nous devons rendre grâces à Dieu de toutes ses bénédictions ! Toutes ces cérémonies emplissent nos âmes d'un ferme espoir, que, oui, le jour viendra, même s'il est encore loin, où la Chrétienté sera restaurée ! Monseigneur Lefebvre répétait, faisant écho à l'Evangile : « Vous jugerez la Tradition à ses fruits ! » La Tradition catholique produit d'indéniables fruits… Alors courage !

Discrètement, M. l'abbé Paccard s'en est allé vers d'autres cieux, après deux ans de bons et loyaux services. Toute la communauté le remercie et lui souhaite un apostolat fécond auprès des âmes qui lui seront confiées en région parisienne.

Après un mois de juillet fort chargé, la communauté de Fanjeaux part se reposer quelques jours en Bretagne, autour de la maison de Kernabat. L'air frais de la Bretagne les aura sans doute reposées des chaleurs torrides du Sud.

M. l'abbé Chabot s'en va crapahuter dans les Pyrénées avec ses « marmules » de routiers. Le défi, cette année, était de planter une grande croix sur le Pic Montcalm. Mission accomplie !

M. l'abbé Basile du Crest prend officiellement ses fonctions le 14 août, en célébrant la messe dominicale de 10h00. Il repartira quelques jours plus tard pour une session de formation à Flavigny. Avec lui, arrive le frère Aymeric de Fraissinette, qui remplace le frère Jean-Baptiste. Evidemment, on ne prend pas la suite d'un ancien en claquant des doigts ; aussi le frère Jean-Baptiste est-il resté encore quelque temps dans nos murs afin de former convenablement son successeur.

La fin du mois d'août est plus tranquille, quoique les travaux demandent encore beaucoup d'énergie aux ouvriers, dont le frère Louis-Marie, le frère Benoît-Joseph et le frère Aymeric ne sont pas des moindres ! Comme chaque année, les bonnes volontés sont les bienvenues pour achever la préparation de la rentrée 2022 qui approche à grands pas !

## *Carnet paroissial*

***Sont devenus enfant de Dieu par le baptême :***

- Amadeo et Kerrian **Fuentes**, le 25 août 2022.

***Se sont unis devant Dieu et l'Eglise par les liens du sacrement de mariage :***

- M. Michel **Doutrebente** et Mlle Hélène **Ferchaud**, le 29 juillet 2022 ;
- M. l'Enseigne de Vaisseau Valentin **Mercury** et Mlle Elise **Barthélémy**, le 30 juillet 2022 ;
- M. l'Enseigne de Vaisseau François de **Penfentenyo** et Mlle Bénédicte de **Lapasse**, le 6 août 2022.

***Ont été ordonnés prêtres au séminaire Saint-Pie X à Ecône, le 28 juin 2022 :***

- Monsieur l'abbé Basile **du Crest** ;
- Monsieur l'abbé Baudouin **du Fayet de la Tour**.

***Ont été honoré de la sépulture ecclésiastique :***

- Monsieur Marc **Ardanuy**, le 25 juin 2022, à l'église des Carmes ;
- Madame Chantal **Brignol**, le 12 juillet 2022, à l'église des Carmes ;
- Mademoiselle Emmanuelle **Bracher**, le 25 juillet 2022, à l'église des Carmes ;
- Monsieur Hugues **Biver**, le 16 août 2022, à l'église des Carmes .

*Prions pour le repos de leur âme !*

LE SEIGNADOU HISTOIRE

## ARTICLE N°41

# LES PERSÉCUTIONS

Après quatre ans de tolérance bienveillante (253-257), Valérien déclencha une nouvelle persécution. Pourquoi ce revirement ? Parce que, à la faveur de la paix relative dont elle avait joui, et du fait de la libéralité de ses fidèles de jour en jour plus nombreux, l'Eglise s'était considérablement enrichie. L'Empereur avait besoin de fonds pour entretenir ses troupes, sollicitées en permanence par le péril barbare ou perse. Dans son édit de persécution, l'Empereur recommande que l'on s'attaque d'abord et avant tout à la hiérarchie, plutôt qu'aux simples fidèles.

Ce n'est pourtant pas dans le haut clergé que le sang va couler d'abord. Le petit acolyte Tarcisius, fut un des premiers. Non qu'il eût quelque argent en sa possession, mais bien le plus grand trésor des chrétiens : la sainte Eucharistie. Alors qu'il portait aux courageux confesseurs de la foi dans les fers le réconfort de ce sacrement, il fut arrêté par quelques adolescents, probablement de sa connaissance, qui, sur son refus de participer au jeu avec eux s'étonnèrent et s'aperçurent qu'il tenait caché quelque chose. Soupçonnant que ce fut quelque somme d'argent, ils tentèrent de forcer le jeune homme à leur révéler son secret. Miraculeusement, et malgré leur nombre, ils n'y purent parvenir, et, fous de rage, rouèrent de coups le jeune chrétien, puis le lapidèrent. Mort, le jeune homme conserva serré sur son cœur le précieux Corps du Christ, et nul ne put s'en saisir avant qu'un soldat chrétien, après avoir dispersé les bourreaux, recueillit le corps du martyr avec son trésor.

Quelques semaines plus tard, la police impériale surprenait le pape Sixte II et ses diacres dans les catacombes de la via Appia. L'édit impérial avait prohibé toute cérémonie liturgique. Aussitôt, il fut conduit à l'extérieur, et on lui trancha la tête. Avec lui périrent six de ses sept diacres. C'était le 6 août 258. Le septième diacre, Laurent, avait été épargné par le préfet de Rome et s'en était plaint d'ailleurs avec amertume à Sixte II, dans un dialogue que l'Eglise a voulu reprendre dans l'office liturgique du saint : « Où allez-vous, mon père, sans votre fils ? Saint pontife, où allez-vous sans votre diacre ? »

Le pape lui répondit : « Je ne t'abandonne pas, mon fils ; une épreuve plus pénible et une victoire plus glorieuse te sont réservées ; tu me suivras dans trois jours. » Avec saint Tarcisius, saint Sixte et ses diacres martyrs Félicissime et Agapit furent d'abord ensevelis aux catacombes de saint Callixte.

Sur l'ordre de Sixte II, Laurent distribue les richesses de l'Eglise, tant convoitées par les autorités impériales, aux chrétiens les plus pauvres de Rome. Le préfet de Rome, convoque Laurent et lui enjoint de livrer les richesses de l'Eglise, pour les besoins publics. Le saint diacre demande un peu de temps :

« J'avoue que notre Église est riche et que l'empereur n'a point de trésors aussi précieux qu'elle ; je vous en ferai voir une bonne partie, donnez-moi seulement un peu de temps pour tout disposer. »

Finalement, il se présente devant le préfet de Rome les mains vides en lui montrant une foule de malades, d'estropiés et de sans-le-sou qui l'accompagnent, en disant : « Tu m'as demandé les trésors de l'Église, les voici ! »

À cette vue, le préfet entre en fureur, et, croyant intimider le saint diacre, lui dit que les tortures qu'il aura à souffrir seront prolongées et que sa mort ne sera qu'une lente et terrible agonie. Ayant ordonné qu'on dépouille Laurent de ses habits, il le fait fouetter sévèrement, puis le jette en prison. Là, Laurent guérit un aveugle et convertit le chef de la garde, nommé Hippolyte. Aujourd'hui se dresse sur ce lieu l'église San Lorenzo in Fonte, en souvenir du baptême d'Hippolyte, baptisé par le saint dans la prison, avec l'eau d'une source jaillie miraculeusement.

On connaît bien les traits d'esprit du saint, que la Tradition rapporte : au milieu de ses souffrances terribles, qu'il offrait à Dieu avec une constante prière, le saint s'adressa au bourreau : « Ce côté est à point, vous pouvez retourner. » et enfin : « C'est prêt ! Mangez maintenant. » Saint Laurent est le saint patron de Rome et, à ce titre, est un des rares saints dont la fête est préparée par une vigile. Pas un quartier de la Ville éternelle qui ne possède une église qui lui soit dédiée : Saint-Laurent-Hors-les-Murs, où repose son corps, Saint-Laurent-in-Panisperna, Saint-Laurent-in Damaso, construite par saint Damase dans sa propre maison en l'honneur du saint, Saint-Laurent-in-Lucina, etc.

# *Le Grand Fontainier.*

*par M. l'abbé Simoulin*

Avant d'achever la lecture de notre sermon, je suis heureux de vous communiquer ce que je viens de découvrir. Si vous allez dans l'église Saint-Charles de Marseille, vous verrez à l'entrée des fonts baptismaux une pittoresque pancarte libellée comme suit :

« Sur ces fonts baptismaux, Marcel Pagnol reçut le baptême le 12 avril 1896 à l'âge de treize mois,
en présence de sa mère Augustine, son père Joseph étant absent.
Le parrain et la marraine furent Baptistine et Henri, mère et frère d'Augustine.
« *Il y a quelque chose de plus pur qu'une âme pure, c'est une âme purifiée* », Marcel Pagnol
(à la fin de sa vie dans une lettre à Mgr Calmels, Abbé de Frigolet). »

Il m'a paru intéressant de vous signaler cela, afin de rassurer ceux qui doutent de la religion de notre grand Marcel, quelle qu'ait été sa pratique religieuse, ce qui est une autre histoire.

Mais il nous faut achever notre sermon, dans lequel le bon curé cherche et trouve la raison pour laquelle la source ne coule plus. Rappelez-vous, nous en étions lorsqu'il se demandait : « *ce qu'il faut essayer de comprendre, et ce qu'il faut trouver, ce n'est pas l'accident matériel qui a tari notre belle source, mais c'est la raison pour laquelle Dieu l'a permis, et peut-être l'a voulu.* »

« *J'ai lu autrefois, dans un ouvrage profane, – une tragédie grecque, – l'histoire de la malheureuse ville de Thèbes qui fut frappée d'une peste dévorante parce que son roi avait commis des crimes, et je me suis posé la question : y aurait-il parmi nous un criminel ? Ce n'est pas tout à fait impossible : les plus grands crimes ne sont pas ceux que l'on voit dans les journaux… Beaucoup restent ignorés de la justice des hommes, mais le Bon Dieu les connaît tous.*

*C'est à ce criminel inconnu, s'il existe, que je veux d'abord m'adresser, et je veux lui dire : « Mon frère, il n'est pas de faute qui ne puisse être pardonnée, pas de crime qui ne puisse être racheté. Le repentir sincère efface tout, et Notre Seigneur Jésus-Christ a dit lui-même cette parole surprenante : « Il y aura plus de place au Paradis pour un pécheur repenti que pour cent justes ! » Quelle que soit ta faute, quelle que soit ton offense, essaie de la réparer, et repens-toi : tu seras sauvé, et notre source coulera plus belle qu'avant. »*

*Maintenant (je vous dis les choses comme elles me viennent), il me semble, à la réflexion, que le Juste Dieu des chrétiens – le nôtre – ne punirait pas tant de gens à cause du crime d'un seul.*

*Alors, si nous n'avons pas un grand criminel, c'est que nous nous contentons peut-être de plusieurs coupables. Je ne veux pas dire des assassins : je veux dire des pécheurs qui ont commis, ensemble ou séparément, un certain nombre de mauvaises actions. C'est pourquoi, je vous demande à tous de faire votre examen de conscience. Mais pas un examen à la va-vite, assis au bord du lit, en se tirant les souliers ; non, à genoux ! C'est plus commode pour réfléchir.*

*Et puis, vous vous posez des questions. « Est-ce que j'ai fait le mal ? Où ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? » Et vous regarderez de près, de bien près, avec des lunettes bien propres, comme la grand-mère qui cherche les poux du petit. Et quand vous aurez fini toute la revue, alors vous offrirez à Dieu votre repentir ; et pour lui prouver votre sincérité, vous viendrez vous confesser. S'il y en a qui ont vergogne, – bien souvent c'est la mauvaise honte qui paralyse les bons sentiments, – ils n'auront qu'à passer par la sacristie, ou même par le jardin, avec un paquet sous le bras, comme s'ils m'apportaient une douzaine d'œufs (et, entre parenthèses, si vous me l'apportez, je la prendrai, car j'en ai grand besoin) ; ou alors, avec des outils, comme si vous veniez faire un travail chez moi. (Justement, la pile est bouchée, et Mariette y a enfoncé un jonc de trois mètres que je n'arrive plus à sortir). Je vous confesserai sans solennité, car une bonne confession peut très bien commencer par un verre de vin blanc. Ce qui compte, mes frères, c'est la sincérité, c'est le repentir : il faut regarder ses fautes bien en face, et demander pardon à Dieu : Il n'aime rien tant que pardonner.*

*Et maintenant, à mesure que je parle il me vient des idées, ce qui fait que je vais en changer encore une fois – peut-être que parmi nous il n'y a pas de vrais coupables ; je veux dire des gens qui aient vraiment commis une mauvaise action. Mais, est-ce qu'il y en a beaucoup qui en aient fait de bonnes ? Voilà, voilà peut-être le grand point: mes très chers frères, vous n'êtes pas des frères. Je vous ai vus travailler, rire et plaisanter; mais je n'ai jamais vu l'un d'entre vous aller piocher, pour le plaisir, la vigne abandonnée de la veuve ou de l'orphelin… En revanche, mon prédécesseur, le bon abbé Signole, m'a raconté l'épouvantable affaire de la Bastide-Fendue, que je veux vous rappeler aujourd'hui.*

*Un beau jour, il est venu de la ville (naturellement) un agent immobilier (encore pire que les ingénieurs). Il avait acheté une ruine au pied de la montée. On l'appelait la Bastide-Fendue, parce qu'il y avait des crevasses dans les murs assez grandes pour passer le bras. Il y a mis un toit, il a bouché les crevasses avec du plâtre et il a fait un joli crépi par-dessus.*

*Un retraité de la ville l'a achetée bien cher, et l'a appelée villa Monplaisir. L'abbé Signole arrivait ici, – il n'était pas au courant, n'est-ce pas, – et il se demandait pourquoi, lorsqu'on parlait de la villa Monplaisir, tout le monde riait, et surtout les maçons. Un beau jour, le retraité, qui avait la folie des grandeurs, a imaginé de prendre des bains. Il a acheté une pompe pour la citerne, des tuyaux, une baignoire, et il a voulu faire installer une grande caisse à eau dans le grenier. Les maçons y sont allés, en rigolant plus que jamais. Ils ont installé la caisse à eau, un bac en ciment qui contenait plus de mille litres d'eau, et ils ont dit au retraité qu'il fallait que ça sèche, et qu'ils ne conseillaient pas de remplir ce bac avant le surlendemain, à quatre heures de l'après-midi. Ce jour-là, tout le village était descendu sur la route, et ils regardaient la villa Monplaisir comme s'ils étaient au cirque. Le retraité avait déjà mis la pompe en marche, et il fumait sa pipe à la fenêtre du premier étage, avec un air de se demander ce que tous ces gens lui voulaient. Il ne l'a jamais su, parce que, à quatre heures et demie, Monplaisir lui est tombée sur la tête, et on l'a enterré le lendemain.*

*Et ça les fait rire ! Seigneur, je vous demande grâce pour eux, car ils ne savent pas ce qu'ils font ! Vous êtes tous responsables de la mort de ce brave homme ! Les premiers coupables, ce sont l'entrepreneur et les maçons. Mais tous ceux qui savaient, et qui n'ont pas prévenu cet homme, sont peut-être plus coupables qu'eux …*

*Ces maçons ont voulu travailler deux jours de plus, l'entrepreneur désirait gagner un peu plus d'argent… Ce n'est pas une excuse, mais c'était un motif. Tandis que vous, quelle était la raison qui vous a fermé la bouche ? Je n'en trouve pas d'autre qu'une férocité naturelle : ce n'est pas un curé qu'il vous faut, c'est un missionnaire ! Vous le retrouverez, ce retraité ! Pas ici, mais au Ciel. Et ce n'est pas sa pauvre âme que vous verrez, parce que j'espère qu'elle est en Paradis, en train de fumer des nuages dans une pipe de diamant… Ce que vous verrez, ce sera son corps, dans la balance de saint Pierre, et du mauvais côté de la balance. Et vous savez, ça pèse lourd, le cadavre d'un pauvre vieux, tout picoté d'éclats de rire, comme si les poules avaient commencé à le manger… Pensez-y, et repentez-vous, puisque vous en avez le temps…*

*Je sais bien que je vous étonne, et vous êtes en train de vous dire : « Mais ce n'est pas moi qui ai fait cette cuve ! Ce n'est pas moi qui ai touché de l'argent ! Moi, je ne m'occupe pas des affaires des autres : par conséquent, on n'a rien à me reprocher ! » Eh bien ! détrompez-vous ! Les affaires des autres, il faut s'en occuper pour les aider, et ça s'appelle la charité chrétienne. Car voyez-vous, pour être aimé de Dieu, il ne suffit pas de ne pas faire le mal ; la vertu, ce n'est pas de se taire, de fermer les yeux, de ne pas bouger. La vertu c'est d'agir, c'est de faire le Bien. On n'en a pas tellement l'occasion. C'est pourquoi, lorsqu'il se présente une bonne action, toute prête, en état de marche, juste devant votre nez, c'est que le Bon Dieu vous l'offre. Celui qui ne saute pas sur le marchepied et qui s'en va les mains dans les poches, c'est un pauvre fada qui a manqué le train.*

*Vous êtes beaucoup dans ce cas, j'ai le regret de vous le dire, et c'est peut-être ce manque de générosité, ce manque de fraternité, ce manque de charité, qui vous coûtent si cher aujourd'hui. Vous savez ce qu'il fait, le fontainier, quand on ne paye pas l'eau ? Il vient avec sa grande clef, et il vous ferme la prise. C'est pour ça que vous payez régulièrement à la mairie. Mais qu'est-ce qu'on paye à la mairie ? On paye pour le tuyau, pour la soudure, pour le fontainier ; mais l'eau, ce n'est pas la mairie qui l'a faite, c'est à Dieu qu'il faut la payer, avec des actions de grâce, des prières, de bonnes actions. Vous devez avoir une assez grosse facture en retard et c'est pour ça que l'administration céleste vous a fermé le robinet.*

*Mais il ne suffit pas de se lamenter : il faut faire quelque chose : je vous propose, pour dimanche, une procession, pour obtenir l'intervention de notre grand saint Dominique, dont les fidèles ne cultivent guère la très précieuse amitié : il ne voit même pas trois cierges par mois ! Pourtant, j'ai confiance en sa bonté : il a fait, pendant sa vie terrestre, plusieurs miracles, pensez à ce qu'il peut faire aujourd'hui, du haut du ciel ! Après-demain, nous le mettrons sur le pavois et nous le porterons à travers notre misère, je veux dire nos champs assoiffés et poudreux… J'espère que la vue de nos récoltes languissantes, si douloureuse pour nous, ne le sera pas moins pour lui, et qu'il intercédera en notre faveur, comme il l'a toujours fait, auprès de Notre Seigneur.*

*Je charge donc les Enfants de Marie, ainsi que les Pénitents gris, de préparer le pavois de Saint-Dominique, les cierges, les costumes et les bouquets. Ainsi nous irons tous, sous les bannières de la paroisse, le long de nos champs qui meurent de soif. Et quand vous serez dans le cortège, qu'on n'entendra plus que la cloche lointaine, le chant des cigales, et le bruit de nos pas, alors, humblement et sincèrement, vous élèverez vos âmes vers Dieu. Car ce ne sont pas les bannières qui font la force d'une procession, ce sont les cœurs purs ; et même il y a quelque chose qui est encore plus précieux qu'un cœur pur : ce sont les cœurs purifiés …*

*Et si seulement quelqu'un d'entre vous (ça serait trop beau si je pouvais compter sur tout le monde), si quelques-uns d'entre vous prennent avec eux-mêmes l'engagement solennel de faire au moins une bonne action, ou de réparer le mal qu'ils ont pu faire, alors moi, je suis sûr que le Grand Fontainier, qui vous a coupé l'eau, n'attend que votre repentir pour vous la rendre. »*

Marcel Pagnol

Manon des Sources dans l'anthologie de Norbert Calmels : Les sermons de Marcel Pagnol
Robert Morel éditeur - Provence

| Ephéméride du mois de septembre 2022 | | SAINT-JOSEPH-DES-CARMES — MONTREAL | | SACRÉ-CŒUR CASTRES | SAINT-DOMINIQUE DU CAMMAZOU FANJEAUX |
|---|---|---|---|---|---|
| | | **Confessions** | **Messes** | **Messes** | **Messes** |
| **jeu. 1** | De la férie<br>*mémoire de Saint Gilles Abbé, et des 12 Saints Frères martyrs* | | 7h15 et 11h30 | | 8h00 |
| **ven. 2** | Saint Etienne, Roi et Confesseur<br>*1er vendredi du mois* | | 7h15 et 11h30<br>18h30 : Heure sainte | 18h00 : abbé Espi | 8h00 |
| **sam. 3** | **Saint Pie X, Pape et Confesseur** *1ère classe, blanc*<br>*1er samedi du mois* | 16h00 : abbé Delmotte | 7h15<br>11h00 : messe chantée | 18h00 : abbé Espi | 8h00 |
| **dim. 4** | **XIIIème Dimanche après la Pentecôte**<br>**Solennité de Saint-Pie X** *1ère classe, blanc* | 9h30 | 8h00<br>10h00 | 10h00 : abbé Peignot | 8h30 |
| **lun. 5** | Saint Laurent Justinien, Evêque et Confesseur | | 7h15 et 11h30 | | 8h00 |
| **mar. 6** | De la férie | | 7h15 et 11h30 | | 8h00 |
| **mer. 7** | De la férie | | 7h15 et 11h30 | | 8h00 |
| **jeu. 8** | Nativité de la Très Sainte Vierge<br>*mémoire de Saint Hadrien, Martyr* *2ème classe, blanc* | | 7h15 et 11h30 | | 8h00 : messe chantée |
| **ven. 9** | De la férie<br>*mémoire de Saint Gorgone, Martyr* | | 7h15 et 11h30 | | 8h00 |
| **sam. 10** | Saint Nicolas de Tolentino, Confesseur | 16h00 : abbé Peron | 7h15 et 11h30 | | 8h00 |
| **dim. 11** | **XIVème Dimanche après la Pentecôte** *2ème classe, vert* | 9h30 | 8h00<br>10h00 | 10h00 : abbé Chabot-Morisseau | 8h30 |
| **lun. 12** | Fête du Saint Nom de Marie | | 6h45<br>10h30 : messe de rentrée des primaires<br>11h30 : messe chantée des secondaires | | 11h00 : messe chantée |
| **mar. 13** | De la férie | | 6h45 et 11h30 | | 7h15 et 11h40 |
| **mer. 14** | Exaltation de la Sainte Croix<br>*2ème classe, rouge* | | 6h45 et 11h30 | | 7h15 et 11h40 |
| **jeu. 15** | **Notre Dame des Sept Douleurs**<br>*1ère classe, blanc* | | 6h45 et 11h30 | | 7h15 et 11h40 |
| **ven. 16** | Saints Corneille, Pape, et Cyprien, Evêque<br>*mémoire des Saints Euphémie Vierge, Lucie et Géminien, Martyrs* | | 6h45 et 11h30 | | 7h15 et 11h40 |
| **sam. 17** | De la Sainte Vierge au samedi<br>*mémoire de l'Impression des stigmates de Saint François* | 16h00 : abbé Espi | 6h45<br>11h30 : messe chantée | | 8h00 |
| **dim. 18** | **XVème Dimanche après la Pentecôte**<br>*2ème classe, vert* | 9h30 | 8h00<br>10h00 | 10h00 : abbé Espi | 8h30 |
| **lun. 19** | Saints Janvier Evêque et ses compagnons, Martyrs | | 6h45 et 11h30 | | 8h00 |
| **mar. 20** | De la férie | | 6h45 et 11h30 | | 7h15 et 11h40 |
| **mer. 21** | Saint Matthieu, Apôtre et Evangéliste<br>*mémoire des Quatre Temps* *2ème classe, rouge* | | 6h45 et 11h30 | | 7h15 et 11h40 |
| **jeu. 22** | Saint Thomas de Villeneuve, Evêque et Confesseur<br>*mémoire des Saints Maurice et ses compagnons, Martyrs* | | 6h45 et 11h30<br>10h30 : messe des Primaires | | 7h15 et 11h40 |
| **ven. 23** | Des Quatre-Temps<br>*mémoire de Saint Lin, Pape et Martyr* *2ème classe, violet* | | 6h45 et 11h30 | | 7h15 et 11h40 |
| **sam. 24** | Des Quatre-Temps<br>*mémoire de Notre Dame de la Merci* *2ème classe, violet* | 16h00 : abbé du Crest | 7h15 et 11h30 | | 8h00 |
| **dim. 25** | **XVIème Dimanche après la Pentecôte**<br>**Solennité de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus** *2ème classe, blanc* | 9h30 | 8h00<br>10h00 | 10h00 : abbé Chabot-Morisseau | 8h30 |
| **lun. 26** | De la férie<br>*mémoire des Saints Cyprien et Justine, Martyrs* *2ème classe, violet* | | 7h45 et 11h30 | | 8h00 |
| **mar. 27** | Saints Côme et Damien, Martyrs | | 6h45 et 11h30<br>8h30 : messe des mères chrétiennes | | 7h15 et 11h40 |
| **mer. 28** | Saint Wenceslas, Martyr | | 6h45 et 11h30 | | 7h15 et 11h40 |
| **jeu. 29** | **Dédicace de Saint Michel Archange**<br>*1ère classe, blanc* | | 6h45<br>10h30 : messe chantée des primaires<br>11h30 : messe chantée des secondaires | | 11h00 : messe chantée |
| **ven. 30** | Saint Jérôme, Prêtre, Confesseur et Docteur | | 6h45 et 11h30 | | 7h15 et 11h40 |

# Informations pratiques *2022/2023*

## *(feuillet à découper et à conserver)*

## *Messes et activités religieuses*

### **Le dimanche** :

- Messe à 8h00
- Grand-messe à 10h00
- Confessions à 9h30
- Récitation du chapelet (mystères joyeux et douloureux) à 17h45
- Vêpres et Salut du Très Saint Sacrement à 18h30
- Complies à 20h45

### **Le samedi** :

Messes :

- à 6h45 (période scolaire) ou à 7h45 (hors période scolaire)
- à 11h30

Confessions de 16h00 à 17h00

1er samedi du mois, en plus des messes :

- 10h45: prêche sur les mystères du Rosaire
- 10h55 : méditation individuelle ; confessions
- 11h10 : récitation du chapelet

### **En semaine** :

Messes :

- à 6h45 (période scolaire) ou à 7h45 (hors période scolaire)
- à 10h30 le jeudi
- à 11h30

Messe chantée selon les fêtes (horaire précisé dans le Seignadou ou sur Tradinet)

Confessions sur demande

*Salut du Saint Sacrement le jeudi à 19h10*

*Chemin de Croix le vendredi à 19h10 (sauf durant le mois du Rosaire et le Temps Pascal)*

*Chapelet à 19h10 les lundi, mardi et mercredi*

*Complies à 21h00*

### ***Honoraires des messes***

***1 messe : 18 €*** ***1 neuvaine : 180 €*** ***1 trentain : 720 €***

## *Pour contacter un Prêtre ou un Frère*

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur l'abbé **PEIGNOT** : | 04 68 76 68 38 | g.peignot@fsspx.email |
| Monsieur l'abbé **SIMOULIN** : | 04 68 72 91 08 | michel-simoulin@wanadoo.fr |
| Monsieur l'abbé **DELMOTTE** : | 04 68 76 68 42 | f.delmotte@fsspx.email |
| Monsieur l'abbé **ESPI** : | 04 68 76 68 40 | |
| Monsieur l'abbé **PERON** : | 04 68 76 68 39 | e.peron@fsspx.email |
| Monsieur l'abbé **CHABOT-MORISSEAU** : | 04 68 76 68 17 | h.chabotmorisseau@fsspx.email |
| Monsieur l'abbé **du CREST** : | 04 68 76 68 18 | b.ducrest@fsspx.email |

Frère **Émeric,** Frère **Louis-Marie,** Frère **Jean-François,** Frère **Benoît-Joseph** : 04 68 76 25 40

## Pour rencontrer un Prêtre, n'hésitez pas à prendre rendez-vous !

## *Activité diverses*

***Catéchisme pour enfant** : contacter monsieur l'abbé du CREST*
***pour adulte** : contacter monsieur l'abbé ESPI*

***Secrétariat du Prieuré :** demande de sacrement, certificat de réception de sacrement, visite des malades, retraites, covoiturage de retraitants, etc. : contacter monsieur l'abbé ESPI*

***Service liturgique pour l'église St-Joseph-des-Carmes** : contacter monsieur l'abbé CHABOT-MORISSEAU*

***Tiers-Ordre de la FSSPX** (renseignements et aumônerie) : contacter monsieur l'abbé PEIGNOT*

***Messe des mères de famille** : les 27 septembre, 11 octobre, 22 novembre, 6 décembre, 24 janvier, 21 février, 28 mars, 25 avril, 9 mai et 13 juin à 8h30 à l'église des Carmes. Confesseur pendant la messe : monsieur l'abbé DELMOTTE*

***Réunions des Foyers chrétiens** : contacter monsieur d'ANGLEJAN : fdanglejan@yahoo.fr*

***Cercle Saint-Papoul** (réunions d'étudiants et de jeunes « pros » - aumônier : abbé CHABOT-MORISSEAU) : contacter mademoiselle Gaëlle RIQUET (06 72 20 73 73 ou : gaelleriquet@gmail.com)*

***Ouvroir Sainte-Anne** (confection/restauration d'ornements sacerdotaux) : contacter madame ROBIEZ (06 17 03 17 16)*

***Club de cuisine** (préparation des repas du clergé des Carmes en l'absence du cuisinier de l'école) : contacter madame BARTHELEMY (06 71 51 39 94 ou secretariat@saintjosephdescarmes.fr)*

***Œuvre des Foyers adorateurs** (prier et s'offrir pour les prêtres pour le salut du monde) : contacter madame de LOŸE ou madame DOUTREBENTE (04 68 69 09 75)*

***Vierge pèlerine de l'Aude** (accueil de la statue de la Sainte Vierge par les familles de dimanche en dimanche) : contacter monsieur ou madame MAURIN : maurinbc@orange.fr ou 04 68 60 22 09*

***Service d'informations et d'entraide via internet** : contacter madame TOUSSAINT (tradi-net.aude@sfr.fr)*

***Groupe Scout :*** contacter monsieur Jean-Hugues MANET *(06 61 76 86 57). Plusieurs unités en fonctions des âges :*

**ROUTIERS** : responsable : Louis-Marie RIQUET—06 70 82 28 06 ou clanroute.baudouin4@gmail.com

**GUIDES AINEES** : responsable : Pauline MAURIN—06 72 95 62 77 ou p.maurin11@gmail.com

**SCOUTS** (12-17 ans) : responsable : Simon DEVAUX—07 81 57 52 57 ou troupesaintelme@gmail.com

**GUIDES** (12-17 ans) : responsable : Marguerite-Marie CHABOT-MORISSEAU cie.stejehannedarc@gmail.com

**LOUVETTES** (8-12 ans) : responsable : Maguelonne de LAPASSE—06 15 27 69 18 ou clairierecarcassonne@gmail.com

**LOUVETEAUX** (8-12 ans) : responsable : Camille Riquet—06 82 42 53 06 ou meutesaintmichel11@gmail.com